

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2012 SALLE POLYVALENTE DE TOLOCHENAZ, 20 H 00

Présidence : Mme Martine Blauth

Liste de présence : Elle fait ressortir la présence de 21 membres et 1 suppléant (liste de présence jointe).

Sont excusés : MM. Daniel Meienberger du Comité de direction et Jean-Richard Margot, Echichens

Sont présents : Du Comité de direction :

- Mmes Isabelle Bonvin, Présidente
Maria-Pia Dubey
Marlise Holzer
Sylvie Podio
Françoise Wüthrich
- M. Denis Pittet

M. Stephan Hürzeler, Secrétaire du Comité de direction

Mme Martine Blauth, présidente, ouvre la séance à 20 h 05.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2012
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction.
6. Budget 2013 :
 - Rapport de la Commission
 - Discussion
 - Adoption du Budget 2013
7. Questions, vœux et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Tous les membres présents ont déjà été assermentés.

4. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication.

5. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente Isabelle Bonvin excuse l'absence de M. Daniel Meienberger, retenu par d'autres activités politiques et annonce 4 communications :

- **Mme Françoise Wüthrich du Comité de direction** rappelle que le dernier rapport de la Commission de gestion demandait que le Comité de direction soit plus actif dans la recherche de sports facultatifs, afin d'étoffer l'offre proposée aux élèves. Elle annonce que des contacts ont été pris avec des associations sportives de Morges et de la région et que tout sera mis en œuvre pour répondre à cette demande le plus rapidement possible.
- Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASIME, un rapport sur la planification des bâtiments scolaires pour la zone Ouest a été rédigé. Le Comité de direction l'a étudié et adopté. **Mme Marlise Holzer du Comité de direction** explique que ce rapport a été élaboré par un groupe de travail réunissant un représentant de chaque commune de la zone Ouest, M. Pierre-Alain Cordey, directeur de l'établissement Morges-Ouest et M. Jean-Michel Jacquemet de la DGEO. Puis elle présente ce rapport à l'aide d'un document Powerpoint.

Au nom de la Municipalité de Vufflens-le-Château et afin que la position de cette dernière soit clairement établie, **Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château** regrette qu'un collège relativement récent de 6 classes ne puisse conserver que 3 classes correspondant au 1^{er} cycle HarmoS. Elle comprend cette décision mais va néanmoins essayer de se battre pour garder ces classes à Vufflens-le-Château afin que les élèves du village puissent rester dans la commune jusqu'en 6^e année HarmoS.

Au nom du Comité de direction, **Mme Marlise Holzer** regrette également la décision de fermer ces classes. Pour éviter cela, il faudrait déplacer des enfants de Lully et Tolochenaz au moyen d'un transport privé ce qui est absolument impensable.

M. Pierre Marc Burnand, Morges ne comprend pas qu'avec une augmentation constante du nombre d'élèves il faille fermer des classes. Il demande une explication.

Mme Marlise Holzer du Comité de direction explique que seul le 1^{er} cycle HarmoS pourra rester à Vufflens-le-Château, c'est-à-dire environ 33 élèves. Il n'y a pas assez de place dans ce collège pour le 2^e cycle HarmoS.

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château explique qu'avec le système HarmoS il y aura 2 cycles primaires (1 à 4 et 5 à 8) avec, pour le second, des exigences supplémentaires pour l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand. Le Département ne souhaite pas qu'il n'y ait qu'une seule classe du 2^e cycle dans un bâtiment scolaire. Si Vufflens-le-Château veut maintenir des classes du second cycle dans son village, il faut obligatoirement déplacer des élèves d'autres villages.

Mme Tania Larequi, Chigny demande s'il est vraiment moins cher de construire de nouvelles classes plutôt que de déplacer quelques élèves au moyen d'un transport privé.

Mme Marlise Holzer du Comité de direction répond que les communes de Lully et de Tolochenaz bénéficient de transports publics performants et que le déplacement de ces élèves au moyen d'un transport privé serait trop cher. De plus, les 2 classes qui sont en construction à Tolochenaz sont prévues pour le 1^{er} cycle.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges demande si la même analyse a été faite pour la zone Est.

Mme Marlise Holzer du Comité de direction lui répond de manière positive et que cette analyse a présentée devant ce conseil.

M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges explique que la commune de Romanel-sur-Morges a présenté un crédit d'étude pour l'extension du collège qui a reçu l'aval de l'ASIME. Ce rapport pour la zone Ouest peut-il créer des interférences avec celui pour la zone Est ?

Mme la Présidente Isabelle Bonvin répond que ces 2 rapports ont été étudiés de la même manière et que l'aval donné par l'ASIME au crédit d'étude pour l'extension du collège de Romanel-sur-Morges reste valable.

- **Mme la Présidente Isabelle Bonvin** donne quelques informations sur le projet de construction d'un complexe scolaire à Echichens, sur le site de Colombier. Ce projet, initialement prévu pour la rentrée 2013, a été approuvé par le Conseil communal en juin 2011. La mise à l'enquête est terminée. Des oppositions ont été déposées et la Municipalité a décidé de repousser ce projet à la rentrée 2014. Une présentation complète devant le Conseil intercommunal de l'ASIME est prévue au printemps 2013.
- **Mme la Présidente Isabelle Bonvin** annonce que les prochaines séances du Conseil intercommunal de l'ASIME sont prévues
 - le 29 mai 2013 pour l'adoption des comptes 2012, à Bremblens ;
 - le 25 septembre 2013 pour l'adoption du budget 2014 (lieu à définir).

6. Budget 2013

Rapport de la Commission

Mme Laurence Lambert-Caversaccio, Morges lit le rapport de la commission.

Discussion

M. Pierre Marc Burnand, Morges relève un point du rapport de commission :

Le départ des élèves de Prêverenges a induit une augmentation de CHF 128.00 de coût par élève mais n'a pas eu d'influence sur les charges communales.

Il ne comprend pas qu'une telle augmentation n'ait aucune influence sur les charges communales.

M. Stephan Hürzeler, Secrétaire du Comité de direction explique que l'ensemble des charges n'a pas augmenté mais que le nombre d'élèves a diminué, ce qui amène une augmentation du coût par élève. Le montant à charge de chaque commune est calculé en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves. La commune de Morges verra sa participation augmenter parce que le nombre d'habitants morgiens augmente. Il reconnaît que la phrase mentionnée dans le rapport n'est pas correcte.

M. Stéphane Demierre, Aclens relève que les comptes 2011 concernant le Service dentaire scolaire intercommunal montrent des charges de traitements, cotisations comprises, de CHF 388'000.00. Les budgets 2012 et 2013 montrent ces mêmes postes regroupés sous le N° 504.3185.01 – Prestations du Service dentaire engagé par la Ville de Morges – avec des augmentations respectives de CHF 16'900.00 et CHF 9'000.00. Il demande ce qui justifie de telles augmentations.

Mme la Présidente Isabelle Bonvin explique que la dentiste scolaire est salariée de la Ville de Morges mais que les frais sont pris en charge par l'ASIME.

M. Stéphane Demierre, Aclens relève que malgré la baisse du nombre d'élèves, ce poste de diminue pas. Il demande si une réduction du taux d'activité est prévue.

Mme la Présidente Isabelle Bonvin répond qu'au contraire la dentiste scolaire aurait besoin de plus d'aide. Cette augmentation représente une adaptation de salaire. Le Service dentaire scolaire fait un travail de prévention en allant dans les classes pendant 2 mois par année. Durant ce laps de temps, la dentiste scolaire n'est pas au cabinet. Ces charges de prévention sont assumées par l'ASIME.

M. Stephan Hürzeler, Secrétaire du Comité de direction explique qu'auparavant les communes de la couronne morgienne payaient un montant pour les frais de prophylaxie fournis dans leurs établissements. Ce montant est resté dans le chiffre d'affaires. Dans le budget 2012, le Comité de direction a essayé d'adapter ce montant au plus juste.

Mme Alexandra Capraro, Chigny mentionne les comptes concernant les spectacles des différents établissements et constate une augmentation par rapport aux années précédentes où tout était regroupé sous un même compte. Elle souhaite savoir si de nouvelles activités sont prévues.

M. Stephan Hürzeler, Secrétaire du Comité de direction explique qu'un montant de CHF 15.00 par élève était demandé chaque année aux parents pour couvrir les différents frais de spectacles. Un montant, non obligatoire, de CHF 5.00 était également demandé pour couvrir les frais d'assurances. La Commission de gestion a encouragé l'abandon de ce dernier. Le Comité de direction a alors décidé de renoncer également à l'encaissement de CHF 15.00. et de diviser ce compte par types de sorties et par établissements, ce qui laisse plus de liberté à ces derniers. Il est bien clair qu'avec l'abandon de cette cotisation, le montant à charge de l'ASIME est plus important.

La discussion n'est plus demandée.

Adoption du Budget 2013

Au vote, le Budget est accepté à l'unanimité.

7. Questions, vœux et divers

M. Pierre Marc Burnand, Morges est étonné que Mme Laurence Lambert-Caversaccio ait lu l'entier du rapport concernant le budget alors que chaque membre l'avait reçu au préalable. Il souhaite que ce ne soit plus le cas à l'avenir.

Mme Valérie d'Ascoli, Aclens constate que les camps de ski ne coûtent que CHF 35'000.00 à l'ASIME, ce qui représente seulement le 0,03 % du budget, alors que dans le rapport de gestion il était mentionné que ce type de camps était onéreux.

Mme la Présidente Isabelle Bonvin répond que ce n'est pas le budget de l'ASIME qui avait été évoqué dans le rapport de gestion mais plutôt la participation des parents d'élèves et le fait que ces camps soient considérés comme "élitistes". Les camps, que ce soit de ski, à la montagne ou autres sont importants et le Comité de direction va mettre tout en œuvre pour que d'éventuels soucis financiers des parents ne soient pas la cause de leur suppression. Elle mentionne encore que l'ASIME s'occupe de la partie financière mais qu'il ne faut pas oublier la partie organisationnelle qui est à la charge des enseignants.

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château mentionne les horaires des transports publics concernant les élèves qui empruntent le BAM et qui n'ont que 15 minutes après la fin de l'école pour se déplacer à la gare. Les enseignants ont été rendu attentifs à ce problème mais malgré cela et d'après les échos des parents d'élèves certains d'entre eux retiennent les enfants quelques minutes supplémentaires et ces derniers ratent leur train.

Mme la Présidente Isabelle Bonvin répond que cette problématique a été prise en main dès la création de l'ASIME mais que la solution miracle n'a pas encore été trouvée.

Mme Maria-Pia Dubey du Comité de direction mentionne néanmoins que les horaires ont été modifiés et que les élèves ont maintenant 18 minutes pour rejoindre la gare. Il faut par contre encore rappeler aux enseignants de libérer les élèves à l'heure.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle que la prochaine séance, fixée au 29 mai 2013, se déroulera à Bremlens à 20h00.

Elle lève la séance à 20 h 55.

pour le Conseil intercommunal
La présidente La secrétaire



Martine Blauth



Jacqueline Botteron

Annexe : liste de présence.